



**Réseau national des militants collectifs
d'établissements, syndicats et associations
pour l'information et le soutien aux jeunes
scolarisés étrangers sans papiers**

Adresse postale : C/o EDMP 8 Impasse Crozatier 75012 Paris -
educsansfrontieres@free.fr / www.educationsansfrontieres.org

20 juillet 2014

Contacts : Catherine Tourier 06 81 51 81 44

Mode d'emploi : comment se débarrasser des mineurs isolés étrangers

Un exemple lyonnais : Alkasim Mahamat vient du Tchad où il est né en 1997. Ses parents vivent en Lybie d'où il s'est embarqué pour traverser la Méditerranée et chercher un avenir meilleur en Europe. Débarqué à Lampedusa, il a déclaré être né en 1991 donc majeur pour pouvoir demander l'asile et ensuite passer en France, pays francophone. Puis il est venu en France avec son acte de naissance authentique le déclarant mineur et a été pris en charge par l'ASE, Aide Sociale à l'Enfance, financée par le Conseil Général du Rhône en tant que mineur isolé étranger en 2012. Il a été scolarisé, logé dans un foyer. C'est la loi et c'est bien.

Mais depuis 2012, en application de la politique d'austérité et de la politique d'immigration du gouvernement, les conseils généraux cherchent à ne pas prendre en charge les jeunes étrangers. Plusieurs méthodes sont possibles. Le Parquet de Lyon et le Conseil général du Rhône ont entrepris, avec la Police de l'Air et des Frontières (PAF), de chasser les mineurs étrangers des dispositifs d'Aide Sociale à l'Enfance pour les expulser ensuite de France.

Pour cela c'est très simple, il suffit de dire qu'ils sont majeurs. Qu'importe que leurs papiers attestent qu'ils ont moins de 18 ans, qu'importe que leurs Etats déclarent ces papiers valides, les autorités ont une machine qui dit l'âge ! Cela s'appelle les tests osseux à partir d'une radiographie ou d'un scanner.

La machine a déclaré qu'Alkasim était majeur, qu'il avait entre 17 et 35 ans donc une moyenne supérieure à 18 ans. Donc qu'il escroquait les services sociaux et que son acte de naissance était faux puisqu'il avait déclaré une autre date en Italie. Il a été auditionné 4 fois de suite par la police. Trois fois il a raconté son histoire et affirmé que sa date de naissance réelle était 1997. La quatrième fois, pour en finir espérait-il, il a dit qu'il était né en 1992. Sur cette base, il a été jugé en comparution immédiate et condamné à 4 mois de prison ferme, 260 722 euros de remboursement à l'ASE et cinq ans d'interdiction de séjour sur le territoire français. **Alkasim, élève du lycée Charlie Chaplin de Décines (69) est en prison depuis le 2 avril 2014. Le 18 juillet, il est passé en appel, la cour a maintenu intégralement le premier jugement.** Elle n'a entendu aucun des arguments de l'avocat et l'a maintenu en prison. Une façon d'affirmer que les mineurs étrangers sont plus coupables que les autres au moment où le parlement propose des peines de substitution à la prison ferme...

Alkasim sortira de prison au plus tard le 2 août 2014, il sera mis en rétention et expulsé en application de la politique du gouvernement de gauche... Il a eu tort de céder à la pression des interrogatoires, tort de ne pas avoir visiblement 12 ans, tort de chercher un meilleur sort, tort de rêver d'aller à l'école, tort d'être un pauvre venu d'un pays pauvre. D'autres ont aussi été emprisonnés sur les mêmes bases des tests osseux puis libérés par des juges qui n'acceptaient pas que seuls les tests osseux unanimement contestés soient utilisés pour donner l'âge d'un jeune, le mettre à la rue ou en prison.

Dans d'autres départements, à Paris ou en Auvergne, le conseil général ne prend pas en charge les jeunes étrangers et les laisse à la rue. Parfois ils les font suivre par une assistance sociale qui doit les emmener passer les fameux tests osseux. Et tant pis pour ceux que la machine décrète majeur.

Nous n'acceptons pas cette politique qui, au-delà du sort particulier d'Alkasim, fait que des centaines de tout jeunes filles et garçons systématiquement soupçonnés, soumis à des tests sans valeur scientifique dans le seul but de les priver des aides dues aux mineurs, de les jeter à la rue et d'interdire leur scolarisation et maintenant de les emprisonner des mois avant de les bannir.

Une politique qui transforme de très jeunes gens en délinquants au lieu de les aider à devenir des adultes participant activement à la société française. Ce qui est pourtant leur souhait !